

# POSTULAT

**Auteur** Fabien SCHAFEITEL, Frederic BRANTSCHEN, Marcel GASPOZ et Bertrand VIANIN, PDCC

**Objet** Glamping et installations touristiques provisoires et éphémères vers une pratique uniforme

**Date** 07/09/2020

**Numéro** 2020.09.267

Le monde touristique est en constante mutation. Notre été 2020 dans son caractère exceptionnel du fait de nos vacances très locales a soulevé certaines questions dans la gestion de notre hébergement touristique.

Prenons l'exemple des structures provisoires d'accueil comme les yourtes, les tiny-houses, les tipis et autres.

La possibilité d'installation de ces nouveaux moyen d'hébergements est systématiquement complexe, parfois décourageante, souvent rédhitoires.

La volonté du canton de se tourner vers un tourisme sur les quatre saisons, impose une réactivité et une facilitation des projets entrepreneuriaux qui pourraient éclore.

## Conclusion

Par ce postulat, il est demandé au Conseil d'Etat d'analyser la mise en place d'une base légale concernant les moyens d'hébergements provisoires et éphémères de manière à uniformiser les pratiques et donner un cadre aux communes permettant de les autoriser.